

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

MÉLANGES RELIGIEUX,

SCIENTIFIQUES POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

Vol. 10

MONTREAL, MARDI, 1 JUIN 1847.

No. 43

NOUVELLES LETTRES DE WILLIAM COBBETT

AUX MINISTRES DE L'ÉGLISE D'ANGLETERRE ET D'IRLANDE.
Suite.

LETTRE TROISIÈME.

Sur quoi est fondée la domination de l'Eglise établie sur les dissidens ?
Je sais que vous direz : " Cette domination nous est assurée par la loi ; " je le sais, et c'est pourquoi je désire que la loi soit changée ; je désire qu'on rappelle celle qui vous donne cette domination, et c'est dans ce but que je demande quel est le fondement de la loi actuelle. Une domination rationnelle et légitime ne peut avoir que les bases suivantes :

Le don reçu de Dieu immédiatement, la conquête, la possession héréditaire, l'acquisition à prix d'argent ou l'autorité paternelle ; or, votre audacieuse domination n'a aucun de ces fondemens. Votre prétention à être successeurs par droit de prescription du clergé catholique romain vous assujétirait à ses devoirs et à ses lois (1) en vous transmettant ses possessions. Cela vous obligerait à soutenir les pauvres, à nourrir l'étranger, à donner asile à celui qui n'en a pas, à vous abstenir du mariage et à vivre chastement, enfin exclurait tous les bâtards du ministère. (Blackstone, liv. Ier. chap. 16.) " Un bâtard ne pouvait être admis aux ordres sacrés, et quand même il aurait obtenu des dispenses à cet égard, il ne pouvait jamais posséder aucune dignité dans l'Eglise ; mais cette doctrine semble maintenant tombée en désuétude, " c'est-à-dire n'est plus de mode. Oh ! il semble ! vraiment, il fait plus que sembler ! c'est ce que nous prouverons en citant les noms des personnes intéressées. Il faut plus que sembler, quoiqu'il n'y ait point de loi pour violer la loi ancienne, qui est encore celle du pays. Pour en revenir à ce droit de domination, supposons qu'il ait été facile de supprimer l'Eglise catholique romaine ; supposons encore qu'il ait été juste de s'emparer d'une grande partie de ses possessions et de les donner à l'aristocratie, de chasser et d'exterminer les prêtres catholiques ; supposons que tout cela ait été juste, parce que la religion catholique était idolâtre et damnable ; admettons tout cela : quel droit cela donnait-il à établir une nouvelle Eglise, et à forcer tous les protestans à se soumettre à cette Eglise ? Le prétexte dont on se servait pour détruire l'ancienne Eglise, fondé ou non, ne pouvait donner le droit de forcer les protestans à en adopter une autre. L'ancienne religion ayant été déclarée mauvaise et dépourvue de ses propriétés, tout homme était libre de se choisir une forme de culte et de payer son propre prêtre, s'il jugeait à propos d'en avoir un. Il ne pouvait y avoir aucun pouvoir qui eût le droit de contrôler sur la conscience des hommes ; et vouloir l'exercer était une tyrannie, la plus détestable tyrannie.

Cependant, si une majorité prononcée avait désiré l'établissement d'une nouvelle Eglise, comme ces sortes de questions doivent être décidées par la majorité des voix, l'Eglise actuelle pourrait réclamer une origine à peu près légitime, et, de fait, ses partisans soutiennent qu'elle a eu cette majorité prononcée en sa faveur. Whitaker, dans son ouvrage sur le caractère sanguinaire d'Elisabeth, observe qu'on lui a attribué très injustement la fondation de l'Eglise protestante établie : cette Eglise, dit-il, doit son origine à la piété, au bon sens, au commun consentement de la nation anglaise. Whitaker, qui a soutenu la cause de Marie, reine d'Ecosse, n'était pas moins un protestant zélé, et fut aussi injuste envers les catholiques et les dissidens qu'il avait été juste envers les deux reines. Il n'y a d'autre moyen de fermer la bouche de ces prétendus historiens que de recourir au Recueil des actes (bulletins des lois.) Voyons donc ce qu'il nous apprend sur ce sujet. Nous avons vu dans les lettres précédentes que la liturgie avait été rédigée en l'année 1548. Dans l'année 1542 (5 et 6 d'Edouard VI, chap. Ier.) il fallut un acte du parlement pour contraindre le peuple à aller aux églises et à faire usage de la liturgie. Le préambule de cet acte établit que " grand nombre de gens, dans différentes parties du royaume, s'abstiennent et refusent volontairement, et au risque de leurs paroisses. " L'acte ordonne ensuite à toute personne habitant le royaume de se rendre aux églises, d'assister aux prières, et d'entendre la prédication ; il recommande ensuite aux évêques et autres de faire tous leurs efforts pour attirer le peuple aux églises, de punir les réfractaires

(1) Ceux qui jouissent des revenus des biens des Jésuites en Canada devraient bien faire attention à cet article ; si on y eut fait plus d'attention en Angleterre, on n'aurait pas eu besoin de recourir à la loi des pauvres, et l'Irlande Catholique qui paye la dime à un clergé protestant ne serait pas tombée dans la famine extrême où elle est actuellement réduite.

par toutes les censures et peines en leur pouvoir ; il conclut en infligeant des châtimens à tous ceux qui assisteraient aux offices de tout autre culte, soit catholique, soit protestant ; pour le premier délit, six mois d'emprisonnement ; pour le second, un an ; pour le troisième, prison perpétuelle.

Cette sévérité amena les dissidens dans les églises et dans les cimetières qui les entourent ; là ils disputaient sur la religion : les uns n'aimaient pas la nouvelle Eglise pour une cause, les autres pour une autre ; c'est pourquoi on passa une loi, dans la même année, (5 et 6 d'Edouard VI, chapitre IV.) intitulée : " Acte contre les querelles et rixes dans les églises et cimetières. " Le préambule porte ce qui suit : " Comme, depuis quelque tems, une conduite outrageante et grossière a été tenue par des personnes impies et sans religion, qui ont excité des querelles, des clabauderies, des rixes dans les églises et cimetières, etc. " L'acte continue, et il livre à l'autorité spirituelle tous les coupables. Si un homme portait la main sur un autre, et le maltraitait, on frappait le délinquant d'une sentence d'excommunication avec toutes ses conséquences. Si quelqu'un attaquait son antagoniste avec une arme, il devait avoir une oreille coupée ; et remarquez bien, ministres, si le coupable n'avait plus d'oreilles, il devait être marqué sur la joue, avec un fer chaud, de la lettre F, qui signifiait *fray, maker* ou *fighter* (celui qui se bat,) et en outre excommunié. Cet acte a conservé jusqu'à ce jour une partie de sa force, et plus d'une centaine d'individus à ma connaissance ont été par suite emprisonnés et ruinés. Que le peuple de ce pays, ainsi insulté se souvienne et n'oublie jamais qu'il doit cette loi barbare uniquement à l'établissement de cette Eglise.

Quand Marie arriva au trône, après le roi-enfant, ces actes furent révoqués, la liturgie fut détruite, et on n'avait plus besoin de couper les oreilles ou de brûler les joues. Mais pourrions-nous continuer avant d'avoir exprimé l'horreur que nous inspire la pensée que l'Angleterre ait été réduite à un tel état qu'il soit devenu nécessaire de pourvoir, par un acte de parlement, à ce que les coupables n'eussent plus les oreilles coupées !

Nous pouvons supposer l'effet que la nouvelle Eglise avait dû avoir sur les consciences et la morale, quand elle en avait eu un si étonnant sur les oreilles ! Enfin les dissensions étaient continuelles, non pas avec les catholiques, mais parmi les différentes sectes de protestans, depuis le jour où la liturgie avait été établie jusqu'à celui où Marie, montant sur le trône, abolit tous ces actes et rétablit la religion catholique : alors, si l'harmonie ne régnait pas partout (et c'était chose impossible après ce qui s'était passé,) cependant on n'eut plus besoin de recourir à des actes du parlement pour forcer le peuple à aller aux églises ; il ne fallut plus pour cela ni menaces de mort, ni emprisonnemens, ni bannissemens, ni rien de semblable. Elle désirait que tous ses sujets fussent catholiques romains ; elle désirait que tous allassent à la messe mais elle leur laissait la liberté personnelle en ce qui concernait leur assistance au culte public : elle ne les forçait point à se rendre coupable de ce qui leur paraissait blasphématoire.

Dira-t-on que ces divisions parmi les protestans furent de courte durée, qu'elles étaient assez naturelles, dans la chaleur des discussions, au moment où s'opérait un tel changement, mais que la nation fut bientôt d'accord, et que par conséquent les querelles et les violences ne peuvent être considérées comme attaquant sérieusement le caractère de la nouvelle Eglise ? Eh bien ! observez maintenant l'acte sanguinaire d'Elisabeth donnant au peuple le choix entre trois choses : la *conformité*, c'est-à-dire la présence à l'église, pour y faire une confession publique de croyance et d'adhésion à la nouvelle religion ; la promesse de n'en professer aucune autre, de ne se rendre dans aucune assemblée religieuse, et de faire inscrire cette soumission par le ministre de la paroisse, c'était là une des choses qu'on pouvait choisir. Ne pouvant faire ployer leur conscience, à cela, les non-conformistes devaient quitter le royaume et se bannir pour la vie. S'ils ne pouvaient se résoudre à abandonner leurs femmes, leurs enfans, leurs parens, leurs amis et tout ce qu'ils avaient de cher au monde, il leur restait à être pendus par le cou jusqu'à ce que mort s'en suivit. Et remarquez que l'acte s'appliquait purement et spécialement aux dissidens protestans, et que, par la douzième clause de l'acte (35 d'Elisabeth chapitre Ier.) les catholiques romains étaient exceptés de sa teneur, parce qu'il y avait à leur égard d'autres lois d'une nature plus horrible encore.

Maintenant, l'observation la plus importante sur ce sujet nous reste à faire, et la voici : c'est que cet acte a été passé à la fin de la quarante-et-unième année d'efforts pour consolider l'Eglise protestante établie,

Edouard y avait travaillé six ans par tous ses horribles châtimens, et la femme-tyran, et tyran plus cruel qu'il n'en avait encore existé dans le monde, fut obligée de faire passer cette loi après trente-cinq ans d'actes impitoyables; de sorte qu'après que des milliers de gens étaient morts en prison, que d'autres avaient enduré les privations, les amendes, qu'ils avoient été déclarés incapables, soit de posséder des biens, soit d'exercer aucun état ou profession, après quarante-et-un ans de ces horribles violences, il fallut recourir au banissement perpétuel ou à la potence, pour forcer des protestans anglais à se rendre dans les lieux où se célébrait le culte public de l'Eglise établie. Que pouvez-vous dire maintenant, ministres? sur quoi vous fondez-vous, sur quoi Whitaker s'appuyait-il pour affirmer que cette Eglise avait été établie d'un consentement unanime, par l'amour du peuple, par l'impulsion de sa conscience, son zèle et sa piété, et non par des actes émanés du roi, de la reine, ou de leurs parlemens? Il faut observer que cet acte, qui condamnait au banissement ou à la corde, est demeuré en pleine vigueur, quant à ses principales dispositions, jusqu'au moment où il fut modifié par l'acte 1er. de Guillaume et de Marie, section 1er.; chapitre XVIII, et qu'il est loin d'être absolument épuré à présent même.

Les actes relatifs au test et aux corporations ont été rappelés en 1828. Les actes qui furent passés sous le règne de Charles II, l'acte 25 de Charles II, chapitre II, celui du même règne acte 13. statut II, chapitre 1er., excluaient de tout emploi dans les corporations, et de toute place de confiance et à émolumens dépendant de la couronne, toute personne qui n'aurait pas reçu le sacrement suivant les rites et cérémonies de l'Eglise établie, dans l'année qui avait précédé leur élection dans ces corporations et leur nomination à ces places. Auriez-vous l'audace de soutenir que l'Eglise n'avait pas contribué à faire passer ces actes du parlement? Chacun peut voir que leur but était de laisser toute l'autorité et tous les émolumens du royaume dans les mains de l'aristocratie, dont l'Eglise est en réalité la propriété. Était-ce par piété, par de purs motifs de religion, par le désir de sauver les âmes, que l'obligation de recevoir le sacrement de la manière spécifiée avait été imposée? L'acte sur les corporations, comme on l'appelle ordinairement, est intitulé: "Acte pour régler et bien diriger les corporations;" et le préambule porte que "beaucoup d'esprits méchants travaillent, et qu'il était nécessaire de perpétuer les corporations et de les placer sous la conduite de personnes dévouées à S. M. et au gouvernement établi;" et il en vient à déclarer que personne ne pourra y occuper un emploi à moins qu'il n'ait reçu le sacrement suivant les rites et cérémonies de l'Eglise d'Angleterre. L'acte du test (2 de Charles II, chapitre II,) est intitulé: "Acte pour prévenir les dangers qui peuvent provenir des papistes réfractaires;" et avant d'arriver à la fin, il renferme les dissidens dans ses prohibitions, car il porte que "toute personne ayant un emploi civil et militaire, ou recevant une paie, un salaire, des honoraires ou des gages, ou qui tiendrait une place de confiance ou un commandement, soit du roi, soit d'une autorité qui dérive de lui, dans la marine ou dans les îles de Jersey ou de Guernesey; et qui n'aura pas reçu le sacrement de la cène du Seigneur suivant l'usage de l'Eglise anglicane, perdra ledit poste ou emploi, et qu'à l'avenir aucun homme ne pourra occuper un tel poste ou emploi à moins qu'il n'apporte le certificat d'un évêque, d'un ministre ou autre ecclésiastique, constatant qu'il a reçu le sacrement de la manière susdite." Ces actes demeurèrent en vigueur, comme je l'ai déjà observé, jusqu'au moment où ils furent rappelés sur la motion de lord John Russel, en 1828; ce qui fut appelé le redressement de tous les griefs des dissidens, ce dont je reparlerai tout à l'heure.

MISSION DE LA CHINE.

On lira avec intérêt la lettre suivante, adressée par le R. P. Gotteland, supérieur des missions de la Compagnie de Jésus en Chine, à un Père de la même Compagnie en France :

Kian-Nan, 3 décembre 1846.

Mon Révérend Père,

Un nouveau résultat des démarches bienveillantes de M. de Lagrenée en faveur du christianisme en Chine, vient d'avoir lieu à Chang-Haï; et en nous convaincant de plus en plus de l'influence que peut exercer la France pour le bien de la religion en ces lointaines contrées, il servira en même temps à renouveler et à rendre plus vifs les sentimens de reconnaissance envers le noble représentant de notre patrie au Céleste-Empire. Voici le fait :

Lorsque M. de Lagrenée vint à Chang-Haï, le bruit courut que la grande pagode, encore aujourd'hui vulgairement nommée le temple du Maître du ciel (en nankinois : *Tiè tsu Dam*), allait être rendue aux chrétiens, à qui elle avait jadis appartenu. M. l'ambassadeur s'occupa en effet d'obtenir cette restitution; mais il y rencontra des difficultés que personne ne prévoyait. Le refus parut assez injurieux à Son Excellence, et dès ce moment elle traita avec les mandarins de manière à le leur faire sentir. Cependant, comme M. de Lagrenée n'était point venu en Chine pour menacer le grand empereur d'une seconde invasion européenne, et qu'il n'avait à Chang-Haï personne avec qui il pût traiter d'égal à égal, il attendait son retour à Canton pour demander réparation. Il obtint en effet un nouveau rescrit impérial qui prescrivait la restitution des anciennes églises des chrétiens, non-seulement à Chang-Haï, mais encore dans toute la Chine. Toutefois, comme si le souverain avait voulu justifier la ténacité des mandarins nankinois, il déclarait non comprises dans son décret toutes les églises actuellement converties en pagodes ou en bâtimens à l'usage du peuple. La nouvelle faveur ac-

cordée aux chrétiens chinois, en considération de la France, fit quelque sensation à Chang-Haï, mais n'y produisit pour lors aucun résultat. On n'y pensait pour ainsi dire plus, et voilà qu'en vertu du nom français seulement, nos chrétiens vont sans aucuns frais être mis en possession d'un terrain propre à les dédommager de ce qu'on refuse de leur rendre.

Mgr. de Bési cherchait un site convenable à la construction d'une église, lorsqu'on lui fit observer qu'il y aurait peut-être moyen de l'obtenir sans dépense du Gouvernement même. En effet, le dernier rescrit impérial rendu sur la demande de M. de Lagrenée, accorde restitution de tout ce qui n'est pas actuellement pagode ou bâtimens publics. Or, il y a derrière le Tiè tsu Dam un grand jardin qui en dépendait, et qui n'est ni pagode ni bâtiment public; il y a à côté de ce même Tiè tsu Dam un vaste édifice qui formait également une de ses dépendances et qui n'est pas non plus occupé par le peuple. Les deux propriétés sont dans le cas de la restitution autorisée par l'Empereur; on a persuadé au digne prélat de les réclamer; mais Sa Grandeur ne pouvait intervenir dans cette réclamation, puisque sa présence seule et celle des autres missionnaires dans l'intérieur du pays étaient contraires aux conditions mêmes du traité. Les autorités anglaises, qui nous protègent ici d'une manière si noble et si glorieuse pour elles, voulaient bien se charger de présenter la requête, mais elles répugnaient, dans l'intérêt même de la pétition, à l'entourer de difficultés secondaires, qui pouvaient aisément la faire échouer; les mandarins ne pouvaient manquer de demander quel était le personnage qui formulait cette demande, d'où il venait, ce qu'il faisait en Chine, etc., etc. Heureusement le troisième renfort de nos Pères venait d'arriver, et j'étais parvenu non sans peine à loger l'un d'eux à Chang-Haï même. Un jeune Père français, tout récemment venu d'Europe, était l'homme convenable pour réclamer auprès des autorités chinoises l'exécution des rescrits impériaux obtenus par la France en faveur des chrétiens. Sur la demande des magistrats anglais (*je dis des magistrats*, parce que, outre le consul, il y a ici un négociant bien connu par son obligeance extrême, que le Danemarck a récemment chargé de ses affaires), sur la demande des magistrats anglais donc, le P. Lemaître, nouvellement installé à Chang-Haï, s'est mis en avant et a rédigé, en sa qualité de Français, un écrit qu'il a remis aux consuls et par lequel il réclamait, en faveur des chrétiens, le jardin et l'édifice dont j'ai parlé plus haut, plus le cimetière des anciens missionnaires que l'on voit encore hors de la ville. Ces messieurs ont eu la bienveillance de se faire nos avocats auprès du To-dé, premier mandarin du lieu: la pétition d'une main et le rescrit impérial de l'autre, ils l'ont si habilement et si fortement pressé, qu'il n'a pu résister: il finit par déclarer que cette affaire était importante et qu'il avait besoin de temps pour réfléchir. Il partit aussitôt pour Sou-Tehou, ville de second ordre, à une vingtaine de lieues de Chang-Haï. En étant revenu, peu de jours après, il alla de lui-même rendre visite au consul anglais, pour lui indiquer le résultat de ses réflexions. Aucune difficulté pour le cimetière des anciens missionnaires; on l'aura quand on voudra. Quant aux dépendances de la pagode, il est impossible de les rendre, pour bien des raisons dont quelques-unes sont très-graves; mais on donna ailleurs une compensation: que les chrétiens cherchent eux-mêmes ce qui pourrait leur convenir. C'est tout ce que l'on désirait; car les dépendances mêmes de la pagode ne nous conviendraient point pour l'exercice du culte catholique; on est en ce moment occupé à faire la recherche en question. Le P. Lemaître m'écrivit de Chang-Haï: "Les païens paient beaucoup de la restitution qui doit être faite aux chrétiens; il paraît que le To-dé serait disposé à donner une bonne indemnité, et qu'on ne le trouve pas mauvais." Agréez l'hommage du profond respect avec lequel je suis, etc.

CLAUDE GOTTELAND, S. J.

ANECDOTE SUR PIE IX ET UN VIEILLARD.

Le 28 mars dernier, un pauvre paysan accablé d'années entra dans l'antichambre pontificale pour être admis à l'audience du Saint-Père. Son visage trahissait une émotion profonde, et à peine se fut-il trouvé dans la salle d'attente, que vaincu par les sentimens qui l'agitaient, il tomba sans connaissance. Les prélats et les officiers pontificaux s'empressèrent autour de lui, et au bout d'un quart d'heure il avait repris ses sens. On fut obligé de l'emmener; mais Sa Sainteté, ne voulant pas priver l'humble *contadino* de la faveur à laquelle il attachait tant de prix, ordonna qu'aussitôt qu'il serait en état, il fut appelé à une nouvelle audience. L'heure de quatre heures d'après-midi fut fixée; le pauvre paysan fut admis, et se jetant tout en larmes aux pieds du Pape, il reçut les marques de la plus paternelle et de la plus tendre bienveillance. Voici maintenant ce qui donnait à cette touchante entrevue un caractère tout particulier d'effusion.

Il y a de longues années, vers la fin du dernier siècle, une noble et illustre famille des États pontificaux s'était rendue, selon sa coutume, dans les jours d'automne, à une maison de campagne qu'elle possédait à environ six milles de la ville. Parmi les membres de cette famille se trouvait un vif et charmant enfant qui s'appelait *Ciovanni*. Un jour l'enfant s'en va chercher un jeune *contadino* de 20 ans, attaché au service de la famille, et tout en se promenant à travers la campagne, ils arrivent sur le bord d'un fossé d'une assez grande profondeur, rempli d'eau stagnante. L'enfant s'arrête, aperçoit des petits poissons qui se remuaient dans l'eau, s'amuse de leurs ébats, veut les prendre dans ses petites mains, s'approche de plus en plus du bord sans

s'apercevoir du danger, fait quelques pas sur ce terrain glissant et fangeux... tout à coup le pied lui manque, il tombe dans l'eau et disparaît! Il allait se noyer, mais la Providence, qui, dans le secret de ses conseils, veillait sur cette vie si précieuse, l'arrache au péril. Le brave paysan le sauve et le ramène au bord. Le paysan était *Guidi*, le vieillard admis naguère à l'audience du Pape, et l'enfant, ce nouveau Moïse sauvé des eaux, c'était *Gioanni des comtes Mastai*, c'était le Souverain-Pontife Pie IX, heureusement régnant!

Certes, le pauvre *contadino* de Mondokko ne se doutait pas du service immense qu'il rendait à Rome et à l'univers catholique. Mais on peut juger de sa joie à la nouvelle de l'exaltation de celui qui lui devait la vie. On peut juger du désir ardent qu'il avait de venir baiser les pieds du Souverain-Pontife et lui rappeler cette circonstance de sa jeunesse. Il rassemble son courage, et sans rien dire, il part à pied de Fano, où il demeure, il arrive à Rome, bien persuadé que celui qu'il a arraché à la mort ne le laissera pas dans le dénûment et dans le besoin. Mais pendant qu'il cherchait les moyens de faire parvenir sa supplique au Saint-Père, intervinrent les mesures de police prises par le Gouvernement pour délivrer la ville de tous les vagabonds et les mendiants dangereux. Le pauvre *Guidi* est pris et conduit au bureau de la police. C'est là qu'il raconta l'objet de sa venue. Aussitôt que le Saint-Père en eut connaissance, il se rappela parfaitement cet événement de son enfance, et après avoir donné l'ordre d'accorder à *Guidi* et à sa fille un secours pécuniaire, voulut qu'ils fussent particulièrement recommandés à ses illustres parents à Sinigaglia, et daigna combler les vœux de l'humble pèlerin en lui indiquant une audience.

Rome entière s'est émue de ce souvenir; car tout ce qui tient à la vie de son bien-aimé souverain est pour elle d'un prix inestimable. Nos lecteurs nous sauront gré de leur avoir rapporté cet épisode d'une existence si chère à l'Eglise et au monde.

Univers.

Ce que vous promettez pour demain faites-le aujourd'hui.
ST. IGNACE DE LOYOLA.

BULLETIN.

Ordinations.—Départ de Révérends Pères Oblats pour les missions.—Sur l'éducation.—Mort de l'évêque Coen.—Mgr. Romilly, archevêque de Milan.—Un enfant chrétien immolé par les Juifs.

C'est demain que s'ouvre le Parlement Provincial.

—Samedi dernier, Mgr. l'évêque de Martyropolis a fait une ordination dans la chapelle du collège de cette ville.

MM. Jean-Baptiste Champeaux et Wincelas Clément, du diocèse de Montréal, et MM. John O'Donnell et Thomas William Shahan, du diocèse de Boston ont reçu le sous-diaconat.

M. Louis Maxime Olivier, du diocèse de Montréal, a reçu les quatre ordres moindres, et M. Louis Martel, Thomas Etienne Dagenais, William FitzGérald et Patrick McGeoy, du diocèse de Montréal, ont reçu la tonsure cléricale.

—Les RR. PP. Laverlochère et Garin sont partis ces jours derniers pour aller évangéliser les nombreuses tribus qui vivent sur l'immense territoire entre Abbitibi et la Baie d'Hudson: ils doivent se rendre jusqu'à Mousse, où aucun prêtre catholique n'a encore pénétré.

Le R. P. F. Durocher, accompagné du R. P. Clément est, de son côté, en route pour aller évangéliser les Sauvages de l'intérieure des terres au N.-E. du Saguenay, entre le golfe et la Baie d'Hudson. Ces quatre prêtres appartiennent à la Société des Oblats.—On nous dit encore que le R. P. Bourassa, du même Ordre religieux, doit s'embarquer ces jours-ci sur le St. Maurice pour aller de nouveau porter les consolations de la Religion aux différentes peuplades Indiennes dispersées entre les sources de cette rivière, et celles du Saguenay; et qu'il avait déjà évangélisées avec tant de consolations l'an dernier.

Nous souhaitons que Dieu accompagne de ses plus abondantes bénédictions les travaux de ces intrépides missionnaires.

—D'après les règles de la saine logique, on doit répéter la proposition de son antagoniste en entier, pour voir si on a bien saisi sa pensée ou son idée, ce n'est pas ce qu'a fait la *Minerve*; elle a morcelé les différents écrits des *Mélanges Religieux* pour y faire paraître des contradictions supposées; si elle eut donné les écrits de l'éditeur, le public aurait vu que les *Mélanges Religieux* discutaient deux thèses différentes, dans la première: l'éducation convient-elle à tout le monde et est-elle possible à tout le monde? Dans la seconde l'éditeur des *Mélanges* a voulu discuter quelques clauses de l'acte de la loi pour faire juger, si elles conviennent au pays, tel que l'acte est motivé; les autres petites contradictions supposées ne méritent pas même

d'en parler. Ceux qui ont lu les *Mélanges*, sauront bien les apprécier.— L'éducation des filles, par la plupart des amis de l'éducation, n'est pas mise à un rang aussi bas que le veut la *Minerve*. D'ailleurs, nous n'avons pas dit que nous voulions former des maîtresses d'école de ces filles instruites, mais qu'elles donneraient une bonne éducation à leurs familles, quand elles seraient en ménage, ce qui n'empêcherait pas que les parens qui voudraient donner une éducation plus soignée à leurs enfans n'en feroient que mieux.

Contradiction ou non, mais voilà encore une pensée bien téméraire de l'éditeur des *Mélanges Religieux*. On croit qu'il est bien facile de faire un bill d'éducation dans son cabinet, il ne faut que de l'encre des plumes et du papier. Nous au contraire, nous pensons que pour faire un bon bill d'école, un député *ad hoc* serait obligé de faire le tour du pays et qu'il s'informat par lui-même des moyens de chaque localité comment des maîtres sont rémunérés, quel nombre d'enfans fréquentent les écoles, et mille autres détails, pour statuer avec connaissance de cause; par exemple un canton qui ne pourrait pas faire vivre son maître d'école honorablement en serait privé ou réuni à un autre, pourvu que l'instituteur des deux cantons n'eût pas plus d'enfans qu'il en pût instruire. Les revenus de la province ne suffiraient pas à ce plan. Eh bien, souvenons-nous de ce que dit l'Evangile: Qui est celui qui voulant bâtir une maison, ne médite en soi-même, pour voir s'il a assez de revenus, autrement, il y renonce. Votre acte d'éducation est si vous le voulez infiniment bon, infiniment magnifique, c'est le plus beau bâtiment qu'on ait fait et qu'on puisse faire; mais au moins il faudrait que tous les ans une personne fut nommée pour parcourir les différents comtés et les différentes paroisses pour voir si tout se passe suivant sa teneur. Pour en revenir aux contradictions de l'auteur des *Mélanges*, depuis quand les argumens à *contrariis* sont-ils des contradictions? L'éditeur de la *Minerve*, s'il est logicien devrait le savoir, mais il n'y a pas regardé de si près. Fesous voir, a-t-il dit, que l'auteur des *Mélanges Religieux* se contredit et nous ferons tomber son écrit. Mais quand on morcèle un ouvrage quelconque, on peut trouver des contradictions à tout bout de champ, même dans l'Ecriture Sainte, et même dans la *Minerve*, dans la présente polémique; puisque dans son premier écrit, elle dit que les écoles de campagne ne sont pas pour former des Philosophes, et dans sa dernière publication, elle reproche aux *Mélanges* qu'avec son système, on ne pourra pas former de Philosophes dans les campagnes. Voilà de la concordance sans doute.

Pour l'acte d'éducation, il faudrait encore trouver des surveillans dans les campagnes, autrement il ressemblerait à un vaisseau sans pilote. Nous sommes loin de dire que notre zélé et vigilant Surintendant, néglige son ouvrage, au contraire, il travaille souvent le jour et la nuit et ne peut pour ainsi dire tout compléter à l'aide de son savant et aussi zélé adjoint, il faudrait, donc d'autres officiers pour surveiller les campagnes. Cela coûterait trop à la province, nous le croyons. C'est donc une preuve que le bill d'éducation n'est point calculé pour le pays. Si vous ne pouvez bâtir une grande maison nationale d'éducation, faites la sur un moindre plan; au lieu d'avoir des écoles de 14 à £15, dans tous les coins et recoins des campagnes, il serait mieux d'avoir deux ou trois bonnes écoles par paroisse, où on pourrait instruire les enfans qui ont du goût pour l'éducation et les moyens pour l'acquiescer. Quant aux pauvres enfans dont nous avons parlé, qu'il faudrait nourrir et vêtir ainsi que leur parens, qui ne voit que c'était un argument pour tomber dans notre première proposition: que l'éducation n'est pas facile pour tout le monde. D'ailleurs, si l'éducation est contrainte, ce n'est plus un bienfait, qu'on est libre d'accepter ou de refuser, un bienfait doit être libre. Notre seconde

* Voici comme cela s'explique, deux instituteurs, surtout des femmes, s'entendent pour faire l'école, chacun dans un lieu différent du même canton, et partagent entre eux la somme destinée au canton, d'après le consentement des commissaires. Les visiteurs de la paroisse n'y trouvent rien à dire, ou ne veulent pas s'en mêler. Des visiteurs envoyés par le gouvernement, remédieraient à ces abus, et à bien d'autres, et feraient disparaître ces écoles de maîtres et maîtresses ignorans, dont plusieurs mêmes ne peuvent lire couramment.

Dans une paroisse, on donne £36 à un instituteur pour tenir la première école, et sur la même somme, il doit, sans recevoir les allouances de la loi, tenir les livres de comptes de la corporation, recevoir les argens et faire tous les écrits nécessaires de la corporation. Les visiteurs annuels permettraient-ils un tel arrangement?

thèse sur l'examen de quelques clauses de l'acte des écoles, n'était donc que pour confirmer notre première proposition, bien loin de la contredire. En finissant, nous ne pouvons nous empêcher de dire que nous sommes surpris du texte de l'Écriture, que rapporte la *Minerve*. L'homme, dit-il, vit de pain mais ne vit pas que de pain : pourquoi tronquer ainsi les textes de l'Écriture ? J.-C. dit : *L'homme ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu* : or qui transmet la parole de Dieu au peuple ? Les prêtres sans doute. Quel rapport a ce texte avec les rudimens de la grammaire, les-mathématiques, la géométrie, etc. Nous avons donné nos idées, chacun pensera comme il lui plaira. Pour nous, nous ne reviendrons plus sur cette question, car nous ne ferions que répéter ce que nous avons déjà dit.

Resumé pour répondre à nos adversaires.

Notre opinion, et celle de bien d'autres (entr'autres, M. de Commonin ou Timon). L'éducation universelle est impossible.

Opinion de nos adversaires.

L'éducation universelle est possible, et l'on a fait une loi d'éducation qui le prouve.

Nous, nous disons qui, prouve ou prouvera le contraire ; et dans dix ou vingt ans l'on trouvera bien encore un grand nombre de Canadiens qui ne sauront pas lire. L'expérience le prouve dans tous les pays.

On fait de fort belles choses en théorie, mais il n'est pas si aisé de les mettre en pratique.

Nous prions la *Minerve* de reproduire cet écrit, afin que ses lecteurs puissent nous juger par nous-mêmes.

—Nous ne répondons point à un *Éditeur* qui, au lieu de rapporter les argumens d'un écrivain qu'il combat, se contente de raconter des niaiseries qu'il lui suppose ; mais nous souhaitons à cet ami de la musique, lorsqu'il ira faire le tour des concessions de Berthier, de rencontrer dans les *jolies-belles-pitites maisons* du côté de sable et ailleurs, des pianos, pour le récréer avec les aimables, intéressantes et mince-vêtues familles qui habitent ces lieux délectables.

—Le *Tablet* annonce la mort de Mgr. Thomas Coen, évêque de Clonfert, dans la province archiépiscopale de Connaught. Quoique avancé en âge, il n'a cessé de s'occuper avec activité des devoirs sacrés de sa charge, jusqu'à l'heure même de sa mort.

—Mgr. Barthélemy Romilly, évêque de Crémone, vient d'être nommé à l'archevêché de Milan, vacant par le décès de feu Mgr. le cardinal de Gaïsrak.

—Une lettre de Beyrouth, à la date du 6 avril, contient le récit d'un événement tragique qui a jeté de nouveau l'épouvante parmi la population chrétienne de cette contrée, et qui ne rappelle que trop bien le crime dont le P. Thomas a été la victime. Puisse cette fois la justice plus ferme et plus éclairée ne pas s'égarer ou s'arrêter dans les ténèbres de ce nouveau drame !

« Beyrouth, le 6 avril 1847.

« Il vient de se passer à Deïn-el-Kamao, petite ville à trois lieues d'ici, située dans la montagne, un fait atroce qui préoccupe vivement tous les esprits. Une procession eut lieu le dimanche des Rameaux dans toute la ville, suivant l'usage maronite, en mémoire de l'entrée triomphante de Jésus-Christ dans Jérusalem. Beaucoup d'enfants y assistaient. Survint un terrible orage qui dispersa tout le monde, et quelques enfans cherchèrent un refuge dans les maisons voisines. On était alors dans le quartier des Juifs. Un jeune enfant chrétien de six ans ne revint pas. Vainement on l'attendit, vainement on le chercha, vainement aussi on fit des perquisitions dans les maisons juives. Les premiers soupçons s'étaient portés de ce côté, chose fort naturelle, puisque le procès du P. Thomas un des accusés, qui s'est fait musulman pour échapper à la vengeance de ses co-religionnaires après avoir avoué le crime, interrogé sur ses catses, avoua qu'il leur fallait tous les ans du sang chrétien pour la confection de leur pain azime de Pâques. Il ajouta que le P. Thomas avait été tué dans ce but, et son sang recueilli et employé pour cet usage. Enfin, au bout de trois jours, on a retrouvé le cadavre du pauvre enfant dans les champs. Ses mains, ses pieds et son côté étaient percés, et on l'avait de plus saigné au

cou. Impossible de méconnaître la main des bourreaux. La première pensée des chrétiens fut de se faire justice. Mais ils cédèrent aux conseils donnés de poursuivre la vengeance par des voies légales. L'obtiendront-ils ? Dieu le sait et j'en doute. Cependant la mère est devenue folle de douleur. Le père est venu à Beyrouth faire sa déposition ; il attend, mais il a juré que si le gouvernement lui déniait la vengeance, il se la ferait prompte et terrible. Plusieurs Juifs ont été saisis et emprisonnés ici. On interroge, on consulte. Mais la justice turque est si lente et si vénale ! Que feront les consuls et les puissances européennes ? Il est à craindre qu'ils n'agissent que mollement et n'étouffent l'affaire. L'Autriche est, chose honteuse, la protectrice avouée des Juifs en Orient. L'Angleterre les protège aussi, sous main, en haine de la France. La Russie ne s'émue que pour ses sujets. La France... la France ne protège plus, et son consul semble avoir perdu toute autorité et toute influence. »

L'éditeur des *Mélanges* étant sous l'influence pénible d'un rhumatisme-chronique inflammatoire ne s'occupera pas de la rédaction des *M. R.* d'ici à quelque tems.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

ROME.

—Le jour de Pâques, Pie IX a officié pontificalement dans l'église de Saint-Pierre ; c'est pour la seconde fois, qu'entouré du sacré collège, des prélats romains et de tous les dignitaires de l'Église et de l'État, l'auguste chef de la chrétienté a célébré les saints mystères dans le plus beau temple du monde. S. S. était assistée par les cardinaux Lambruschini, Riario, Gazzoli, Fieschi, Mgr. La Groua, auditeur de rote, remplissait les fonctions de sous-diacre. Les archevêques et évêques assistants, et les divers collèges des prélats participaient au service de l'autel. S. S. a distribué la communion aux cardinaux-diacres, au sénateur et aux conservateurs de Rome. Après la messe, elle a vénéré les insignes reliques, et remontant sur la *Sedia gestatoria*, accompagnée de son cortège, elle s'est rendue sur le balcon qui domine le péristyle du temple, d'où, au milieu de toutes les pompes religieuses, elle a départi la bénédiction solennelle à la foule immense qui couvrait la place Saint-Pierre.

Vers cinq heures de l'après-midi, S. S. a quitté le palais du Vatican pour retourner à celui du Quirinal, qu'elle habite depuis son avènement au pontificat.

Dans la soirée du jour de Pâques, a eu lieu la splendide illumination de la coupole de Saint-Pierre, et le lendemain a eu lieu le feu d'artifice du château Saint-Georges ; le peuple accueillait avec de vifs applaudissemens les emblèmes et les devises en l'honneur de Pie IX. Des acclamations, mille fois répétées, ont terminé toutes ces imposantes réunions que le plus léger désordre n'a pas troublées un seul instant.

FRANCE.

—Les effroyables souffrances des pauvres catholiques irlandais émeuvent les entrailles de leurs frères de France, et excitent chez nous une compassion généreuse dans ceux-là mêmes qui se sont condamnés pour l'amour de Jésus-Christ à une vie de privation et de pauvreté volontaire. Du sommet d'aspères montagnes, une communauté de religieux qui ne possède aucun immeuble, pas même la maison qu'elle habite, nous adresse la somme de 1,000 francs pour être envoyés aussitôt aux malheureux que tant de fléaux décrient chaque jour en Irlande. Daigne le Seigneur Jésus répandre le centuple de ses bénédictions sur ces hommes fervens, qui se cachent dans la solitude, non seulement pour travailler et prier sous ses yeux divins, mais encore qui veulent rester ignorés, lorsqu'ils soulagent les membres souffrants de la grande famille chrétienne restée dans le monde.

—Dimanche, jour de Quasimodo, la grande confrérie, instituée à Limoges pour honorer le corps des saints, a fait sa procession annuelle avec beaucoup de solennité. Le corps des sapeurs-pompiers, dans sa grande et belle tenue ; la musique du 6^e régiment de dragons, dont on trouve toujours le talent disposé à se mêler à nos fêtes, étaient venus, par leur présence, contribuer à l'éclat de la cérémonie. Les châsses des saints, d'une beauté remarquable, tant par le fini du travail que par la richesse des décorations, étaient portées par de nombreux ouvriers en robe blanche, et qui, par respect, avaient voulu marcher les pieds nus, malgré les rigueurs de la pluie. On doit féliciter M. les commissaires de l'ordre et de l'esprit de convenance qu'ils ont constamment fait régner dans cette belle réunion.

ANGLETERRE.

—Un meeting de la plus haute importance a eu lieu à Londres. Les catholiques, sur l'appel de l'Institut de la Grande-Bretagne, se sont réunis pour protester contre l'exclusion que lord John Russell a prononcée contre eux dans la question de l'existence à donner à l'éducation populaire. Plusieurs évêques assistaient à cette réunion et y font faire des révélations curieuses sur les procédés de lord John Russell à l'égard de l'épiscopat. Les pièces communiquées au meeting nous apprennent que non-seulement les catholiques ont été sacrifiés aux haines des sectes dissidentes, mais encore que le

Ministère s'est joué des évêques, qu'il a bercés jusqu'au dernier moment de l'espoir d'admettre les droits des catholiques.

Nous avons de là peine à nous expliquer que les catholiques qui siègent à la Chambre des Communes n'aient pas relevé l'insulte faite à l'évêque. Plusieurs d'entre eux ont même sacrifié la question de principe en votant le crédit demandé. Devrions-nous trouver les noms de John O'Connell et du comte d'Arundel et Surey parmi ceux des membres des Communes qui ont voté le crédit et l'exclusion des catholiques ? *Univers.*

ESPAGNE.

— Il paraît malheureusement certain que le nouveau ministre des finances, M. Salamanca, a l'intention de présenter un projet de loi pour la vente des biens du clergé séculier et régulier encore non vendus.

Le culte et le clergé sont bien loin, cependant, d'être en bonne situation financière. Les besoins du personnel du clergé, des temples et autres édifices religieux, sont de plus en plus pressants, sans que l'Etat songe à y apporter un remède efficace.

Il est d'ailleurs probable que la crainte de rompre de nouveau les négociations avec le Saint-Siège prêtes à se renouer, fera renoncer le ministre espagnol à un pareil projet, s'il l'a jamais conçu.

NOUVELLES DIVERSES.

CANADA.

Emigration.— Du 1^{er} janvier au 17 mai inclusivement, il est arrivé, à la station de la Quarantaine, 44,627 passagers d'entrepont, 537 sont morts en mer pendant la même période, — 1,115 ont été reçus à l'hôpital, sur ce nombre, 795 étaient atteints du typhus, et 65 ont succombé.

Cette statistique est d'une bien triste éloquence !

— Un vaisseau d'Allemagne, le brick *Estafette* est arrivé à Québec avec 125 passagers, qui se rendent dans l'Ouest. Il est maintenant en route pour Montréal. Le *Herald* fait remarquer que c'est la première fois depuis la cession de ce pays, qu'on aura vu un pavillon étranger flotter dans notre port, et il suggère aux marchands d'offrir au capitaine quelque chose en souvenir de cet événement. *Minerve.*

— Le nombre des Emigrés arrivés à Québec au 27 Mai était de 5,546

A la même époque l'année dernière le nombre en était de 5,332

Augmentation pour 1847. 216
25 vaisseaux remplis d'Emigrés sont à la Grosse-Île.

Accident.— Nous regrettons d'apprendre un accident des plus déplorable, dont M. Heaven, propriétaire de plusieurs moulins à scie et à farine de St. Michel d'Yamaska, a été la victime. Dans un moment où ce monsieur était occupé à surveiller une des moulages son habit s'accrocha dans la roue et avant qu'il put se dégager, ses jambes et sa tête furent horriblement meurtries. M. Heaven ne survécut que cinq heures à cette catastrophe. *Idem.*

Accident.— Trois hommes traversant lundi dernier aux chutes de Fénélon, près de Peterboro, furent malheureusement emportés par la force du courant et se noyèrent. Le Rév. M. Fidler est un de ces infortunés. *Idem.*

Exécutions.— Deux prisonniers ont subi la semaine dernière leur procès dans le Haut-Canada, et ont été condamnés à être exécutés le 22 juin prochain. L'un d'eux est Turney, accusé du meurtre de Mc-Philips à Markam. L'autre est un nommé Hamilton meurtrier de Noah Eaton. Ce dernier a confessé son crime ; il a déclaré qu'il était entré dans la maison d'Eaton sans aucune mauvaise intention, mais que la trouvant l'occasion favorable, il avait saisi une hache et en avait frappé deux ou trois coups sur le derrière de la tête et le cou de sa victime, et s'était enfui ensuite. Il avait voulu se débarrasser d'une rente annuelle qu'il était obligé de payer à Eaton. Il est à supposer que la sentence de mort sera commuée dans les deux cas.

P. S.— Nous apprenons par les journaux du Haut-Canada que ces sentences ont été commuées en la condamnation pour la vie aux travaux forcés. *Idem.*

ROME.

— L'arrivée de l'infant D. Henri à Rome ayant donné lieu à différents bruits le prince a adressé la lettre suivante au chevalier de Angelies, rédacteur du *Diario di Roma* :

« Monsieur, mon voyage et mon arrivée dans cette capitale ayant donné lieu à bien des commentaires, je suis obligé de faire connaître au gré moi, mais avec la franchise qui me caractérise, l'objet exclusif et religieux de mon arrivée, afin que l'on ne se méprenne pas sur sa véritable cause.

« Après avoir obtenu le consentement formel et explicite de mon auguste reine et cousin, du Roi mon frère et de mon vénérable père, je me suis marié civilement avec dona Elena de Castejar y Shelley Fernandez de Cordova, fille de LL. EE. le comte et la comtesse della Villanueva y de Carlet, ainsi que cela résulte du contrat solennel de mes fiançailles, déjà publié dans les journaux.

« Il ne manque plus à mon mariage que la sanction de la sainte Eglise catholique, apostolique et romaine à laquelle j'appartiens comme Espagnol.

Je n'ai pu obtenir jusqu'à présent cette sanction, à cause de mes droits éventuels à la succession de la couronne d'Espagne.

« L'objet de mon arrivée à Rome a donc été et est de demander humblement au digne successeur de saint Pierre la bénédiction nécessaire à mon union, et que lui seul peut accorder à celui qui vient la lui demander chrétiennement, en baisant ses pieds sacrés.

« Mon cœur se réjouit par anticipation de l'espoir que le Pontife suprême, père commun des catholiques, exercera sur moi l'acte de l'une de ses plus belles prérogatives en rendant, à moi et à mon épouse, par les consolations chrétiennes de cette vie, la paix qui nous a été ravie, et qui un jour doit nous faire jouir de la tranquillité éternelle. Nous conserverons ainsi dans nos âmes la foi pure et intacte des croyances morales et catholiques qui nous ont été inculquées dès notre enfance.

« Le but de mon voyage une fois bien expliqué au public, ceux qui auraient pu en juger différemment seront détrompés.

« Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien insérer cette lettre dans le prochain numéro de votre journal, et d'agréer mes sentiments distingués.

« Rome, le 12 avril. HENRI-MARIE DE BOURBON. »

FRANCE.

— M. le marquis de Barthélemy a déposé sur le bureau de la Chambre des Pairs une liste de 1,144 signatures, venues de la ville de Lyon et réclamant la liberté d'enseignement.

— Plusieurs journaux ont dénoncé le fait suivant :

« Un soldat avait acheté des figues à un Arabe. L'acheteur, croyant n'avoir pas son compte, en prit trois dans le panier et les ajouta aux dix qui lui avaient été remises. L'Arabe porta plainte. Le soldat avait tort, certainement, et méritait d'être puni ; mais le capitaine ne mit aucune mesure dans la peine ; il fit assembler la compagnie et lui ordonna de donner la savatte au délinquant. Sur le refus de la compagnie, le capitaine fit mettre à la *crapaudine* les huit plus anciens soldats, qui se laissèrent garotter et subirent ce supplice aussi humiliant que barbare. »

— On lit dans la *Gazette de Lyon* :

« Le *Constitutionnel* se fait écrire de Lyon une jérémiade contre nos Frères des Ecoles chrétiennes. Leur crime est de recevoir une subvention de la ville, de donner aux enfants du peuple une éducation qui les fait préférer aux instituteurs primaires ; de diriger la société de Saint-François-Xavier, où, dit le correspondant du vénérable *Constitutionnel*, parmi les principaux devoirs qui sont prêchés à huit-clos, on n'oublie pas celui de prendre au besoin les armes pour la foi. Voilà les bêtises que le *Constitutionnel* nous envoie sous bande, et qu'il fait presque chaque jour avaler à ses débonnaires lecteurs. Comment ne pas trembler quand le même *Constitutionnel* ajoute que les Frères ont imposé à leurs élèves un uniforme, la blouse et la calotte grecque ! »

Trop heureux.— Un paysan des environs de Nantes, qui accompagnait son fils au tirage au sort, fut si content de voir prendre un bon numéro, que bien qu'il eût déjà bu un demi-litre d'eau-de-vie avant le tirage, il en avala encore trois quarts de litre en trois verres. Sorti quelques instants après dans la cour de l'auberge, il tomba pour ne plus se relever : il était mort.

ANGLETERRE.

Incendie du steamer de Broghada, le Grana-Uile.— Le Quarante de Dublin, apporte la douloureuse nouvelle de la destruction du steamer Grana-Uile qui faisait le trajet entre Liverpool et Droghada. Cette catastrophe a eu lieu ses jours passés dans les circonstances suivantes :

Le *Grana-Uile* était parti de Liverpool, un mardi soir, à neuf heures, avec quatre-vingt passagers et matelots. Ce steamer n'avait pas parcouru le tiers de la traversée, que le feu se déclara à bord. Les flammes s'étendirent avec une rapidité, qu'avant six heures du matin, la coque du navire s'abîmait dans les flots.

Quarante personnes environ parvinrent à se jeter dans un bateau pêcheur qui s'empressa de voler à leur secours ; mais le capitaine Bowden, qui laisse une veuve et quatre enfants, ainsi qu'une quarantaine d'autres malheureux, trouveront la plus affreuse des morts.

— La chambre des communes, dans sa dernière séance du 16 avril, est revenue sur une de ses précédentes décisions à propos du bill qui a pour objet d'abroger les anciennes lois portées contre les catholiques. On se rappelle qu'après une vive discussion la chambre avait, dans une précédente séance avant les vacances de Pâques, voté la seconde lecture du bill à la majorité de trois voix.

Dans la séance d'hier, l'ordre du jour appelant la discussion en comité général des articles du projet, sir Robert Inglis, représentant de l'université d'Oxford à la chambre et l'un des plus ardens défenseurs des privilèges et de la suprématie de l'Eglise anglicane, a demandé l'ajournement à six mois. Après un débat qui s'est prolongé jusqu'à la fin de la séance, la chambre a passé à la division. L'amendement d'ajournement de sir Robert Inglis a été adopté par 168 voix contre 119. Le bill se trouve donc définitivement rejeté par ce vote.

Tous les membres du cabinet qui assistaient à cette séance de la chambre des communes, lord John Russell, lord Palmerston, M. Labouchère M. Macaulay, M. Trevellick, secrétaire de la trésorerie, ont voté pour le bill de M. Watson, tendant à abroger les édits contre les catholiques.

ESPAGNE.

— Les lettres de Madrid, à la date du 15 de ce mois, annoncent que des

bruits plus ou moins accrédités ont été répandus sur un désaccord qui se serait manifesté entre la reine et le roi.

La correspondance ordinaire de Madrid contient à cet égard ce qui suit :
 " Tout le monde désire ici voir rétabli entre les royaux époux cet accord parfait qui avait signalé les premiers jours de leur union.

" On espérait voir aujourd'hui le roi et la reine se rendre ensemble à l'église d'Atocha, mais il paraît que vers le moment fixé pour sa sortie le roi s'est retiré dans ses appartemens. On dit que quelques démarches officieuses du patriarche des Indes auprès du roi n'auraient pas abouti complètement au résultat désiré.

" Le roi aurait, ajoute-t-on, exprimé le désir d'exercer une certaine influence dans tous les arrangemens intérieurs du palais, et on n'aurait pas pu mettre encore complètement d'accord les prétentions manifestées à cet égard par l'un et l'autre des royaux époux.

— Des scènes de désordre d'une nature grave ont eu lieu à Madrid. Le *Heraldo* raconte les faits de la manière suivante :

" Dans la soirée de dimanche dernier, et pendant une partie de la nuit, Madrid a présenté un aspect triste et déplorable. Des les premières heures de la soirée, on remarquait des groupes nombreux et enragés sur divers points de la route que devait suivre S. M. pour se rendre au Prado. A mesure que S. M. s'approchait dans un léger équipage qu'elle conduisait elle-même, sans escorte et pour ainsi dire sans personne qui l'accompagnât, ces groupes s'élançaient devant la reine en poussant des cris frénétiques de *vive la liberté ! vive la constitution !* A la porte del Sol, la reine dut arrêter ses chevaux pour ne pas écraser la foule. A la fontaine de Cybèle, les groupes arrêtèrent la voiture, et S. M. fut obligée d'écouter une harangue soit-disant patriotique, de recevoir des fleurs et de voir lancer quelques colombes enrubannées. Au Prado les vociférations augmentèrent de violence ; une demi-douzaine de jeunes garçons déguenillés montèrent derrière la voiture de S. M. et ne l'abandonnèrent pas un seul instant, tandis que d'autres arrêtaient les chevaux, et quelques-uns plus hardis encore s'approchaient si près du visage de S. M. qu'elle dut plus d'une fois s'écarter brusquement pour éviter leur contact. Pendant ce temps les vociférations continuaient sans interruption ; les cris de *vive Esparto ! vive la garde nationale !* s'y mêlaient quelquefois, ainsi que des cris de mort. Lorsque S. M. se retira, le désordre s'accrut à un tel point à la porte del Sol, que l'intervention de la force armée fut nécessaire."

Les partis s'accusent réciproquement d'avoir organisé cette espèce d'émeute.

Le gouvernement a fait arrêter MM. Aviraneta et Chico. Le congrès a nommé une commission chargée de faire un rapport sur les événemens qui ont troublé la tranquillité de la capitale.

AUTRICHE.

Exemple à suivre.—Le gouvernement autrichien fait établir dans chaque arrondissement des écoles où l'on enseigne l'agriculture.

JAPON.

— Une lettre reçue de Macao et datée du 27 janvier 1847, portait entre autres nouvelles :

....." J'ai trouvé à Hong-Kong les esprits très-occupés de l'apparition des escadres française et américaine au Japon. L'attention des marchands anglais se porte maintenant sur ce point, avec d'autant plus d'ardeur qu'ils espèrent y trouver un dédommagement aux mécomptes que leur a causés le commerce de la Chine, tant parce que, malgré son accroissement, il s'est trouvé au-dessous de ce qu'ils espéraient, que parce que la concurrence d'un grand nombre de négociants anglais et américains en a beaucoup diminué les profits. Rien n'annonce qu'elles peuvent être les intentions du gouvernement anglais à l'égard de l'ouverture du Japon ; mais il me paraît évident que le gouvernement de Hong Kong poussait le ministre britannique à quelque effort de ce côté. Ce sera pour lui un moyen de sortir de l'impopularité où il se trouve vis-à-vis de la communauté anglaise, par suite de sa position fautive et pénible à Canton, position qu'il n'a point créée, du reste, mais à laquelle on lui reproche de n'avoir pas mis un terme, comme si la chose dépendait uniquement de lui ; comme s'il pouvait faire autre chose que de réclamer l'exécution du traité, violé scandaleusement, d'ailleurs, tous les jours, par le trafic de l'opium. Il est probable que cette année verra quelque projet se dessiner à l'égard du Japon, d'autant plus qu'un nouvel amiral anglais va bientôt arriver.

" Je vous écrirai prochainement et vous tiendrai au courant de ces affaires."

TEXAS.

Un affreux repas de noces.— Une lettre reçue de Shelby County (Texas) à la Nouvelle-Orléans, rapporte qu'à un repas de noces, dans la maison d'un nommé Wilkinson, tous les conviés, au nombre de soixante, ont été empoisonnés, y compris les deux mariés.

Douze étaient morts aux dernières dates, et l'on supposait que trente au moins succomberaient. Aucun membre de la famille de Wilkinson n'a souffert, et ce dernier s'est tenu soigneusement caché.

On pense qu'un prétendant désappointé a fait empoisonner le café par les nègres de service.

ÉTATS-UNIS.

Encore une explosion.—Le bateau à vapeur New-Hampshire a fait explosion le 6 de ce mois, un peu au-dessous de Little Rock (Arkansas). Seize personnes ont été tuées et le bâtiment est complètement perdu.

Perte d'un navire Français.—L'équinoxe de mars a causé beaucoup de désastres sur les côtes de l'est de l'Amérique. Le brick français Clarisse s'est perdu, près du port de St-Pierre, Terre-Neuve : 63 personnes ont péri dans cet horrible naufrage. Tous les cadavres ont été jetés à la côte et enterrés dans l'île. Depuis longues années on n'avait vu un pareil sinistre dans ces parages.

LE KNOT.

CHAPITRE 14.

SUITE.

La chambre où Rosa fut aussitôt conduite et enfermée était située dans les combles du château : une chaise, un mauvais lit, sur lequel deux bottes de paille avaient été jetées, formaient tout le mobilier ; une croisée basse et grillée donnait sur les jardins et sur la Vistule, dont le large bassin était en ce moment éclairé par un vif clair de lune. Demeurée seule, Rosa tomba à genoux et pria Dieu durant quelques instans avec un angélique ferveur pour son père, pour Raphaël et pour elle, demandant sur toute chose, non d'être soustraite aux épreuves qui la menaçaient, mais la force nécessaire pour les supporter avec résignation et courage. Quand elle se releva, elle se sentit plus que jamais calme et fortifiée, et malgré toute l'horreur de sa position, malgré ses vives alarmes sur le sort de son père et de Raphaël, comme elle avait tout remis entre les mains de Dieu, elle se songea plus qu'à se préparer résolument au supplice qui l'attendait. Loin de chercher à s'en distraire, dans la crainte de s'affaiblir, elle, en envisagea tous les sinistres détails avec une pieuse assurance, éprouvant même une exaltation surnaturelle à la pensée du martyre dont la couronne se tressait pour elle. Il ne faut pas oublier (tous les historiens, même les plus indifférens sur ce point, le constatent) que dans les guerres nationales de la Pologne les idées religieuses entraient pour une très-grande part dans l'agitation des esprits. Nation profondément catholique, la Pologne s'indignait des sordides et odieuses mesures qui tendaient hypocritement à la détourner de la foi de ses pères, pour la jeter d'un seul coup dans le schisme et dans l'esclavage. Aussi, comme les questions religieuses n'émeuvent pas seulement un petit nombre de savans et de politiques, mais qu'elles pénètrent et qu'elles animent chez un peuple religieux tous les rangs, toutes les professions et tous les âges, on comprend tout à la fois et l'énergie indomptable qu'elles donnaient au bras du citoyen et l'enthousiasme qu'elles pouvaient faire naître même dans le cœur d'une faible femme. Rosa y puisait une force d'âme capable de défier toutes les tortures. D'ailleurs, habituée à vaincre les vaines terreurs de l'imagination, qui presque toujours épuisent notre énergie avant même qu'elle ait eu à se déployer, elle attendit d'un cœur ferme le redoutable moment du supplice, persuadée aussi que Dieu serait avec elle pour en adoucir l'horreur. Elle s'assit sur la paille qui couvrait sa couche, les mains jointes, les yeux au ciel, tranquille sur elle-même, agitée seulement par le souvenir de ceux qui lui étaient si chers, ne s'inquiétant uniquement que des cruelles angoisses dont elle les savait dévorés. Dans cette attitude de recueillement et de prière, elle s'endormit jusqu'au jour.

Elle fut réveillée par le bruit des tambours et des clairons, qui lui rappelèrent aussitôt sous quelle dure puissance son pays était tombé ; entre quelles mains elle se trouvait elle-même. Dans la matinée, un soldat ouvrit sa porte et déposa sur une planche un morceau de pain bis et une cruche d'eau, et se retira en jetant un regard étonné sur la jeune captive dont on l'avait constitué le geôlier. Rosa fit à peine attention aux provisions qu'on lui apportait : seulement, une heure après, éprouvant le besoin de manger, elle s'approcha de la planche, rompit avec quelque peine le pain qui lui était destiné et déjeûna, sans se trop émouvoir de ce maigre festin. Elle portait à ses lèvres et d'une main tremblante la lourde cruche d'eau, lorsque sa porte s'ouvrit encore et qu'elle aperçut un grand jeune homme, vêtu avec une exquise élégance, et qui s'arrêta sur le seuil comme frappé d'étonnement. Mais quelle ne fut pas sa surprise quand elle reconnut devant elle le malheureux rival de Raphaël, Stanislas Dewello.

Il poussa la porte derrière lui sans la fermer, et s'approcha respectueusement de Rosa.

— Souffrez, " Mademoiselle," lui dit-il d'une voix émue qu'un vieil ami de votre famille vienne vous offrir ses services pour vous aider à sortir d'une si triste position.

— Il m'est impossible, Monsieur, répondit Rosa avec une froide dignité, de vous dissimuler le pénible embarras que votre présence me cause. L'oubli, ce me semble, était tout ce que vous pouviez souhaiter de notre part.

— Vous êtes bien sévère, Mademoiselle, et vous tenez bien peu de compte du trop légitime ressentiment où de certains affronts peuvent pousser un homme d'honneur,

—Je ne sais, Monsieur, ce que vous appelez un affront, et je ne veux pas le savoir, car je tiendrai en ce moment pour une grave offense toute allusion au passé. Mais ce que je n'ignore pas, c'est que tous les ressentiments particuliers doivent s'effacer devant les grands intérêts de la patrie, que rien ne peut nous dispenser de servir.

—Et qui vous dit que je les ai abandonnés, ces grands intérêts, et que je ne cherche pas en ce moment même à les relever dans leur ruine ? Voilà ce qu'il faudrait savoir avant de m'accuser ainsi de trahison.

—Je n'accuse personne, Monsieur, et je suis toujours heureuse d'apprendre qu'un homme de plus a droit à mon estime.

Stanislas voulut tenter alors de justifier sa conduite dans les derniers événements, mais il dut s'apercevoir que s'il est toujours facile, dans l'entraînement des passions, de s'aveugler sur ses écarts et de s'entretenir dans de déplorables illusions, il n'est pas toujours aussi aisé d'en imposer aux âmes droites, seules juges du véritable honneur. Bien plus, en essayant d'expliquer ce qu'il appelait sa réserve et sa froideur pour la grande entreprise dont il avait été un des plus hardis partisans, il arriva lui-même à mieux comprendre jusqu'à quel point il avait failli. Car, à cette heure où la Pologne écrasée subissait les dernières violences de ses oppresseurs, ne faisait-il pas, lui, cause commune avec les Russes ? N'était-il pas devenu le défenseur intéressé de leur politique, et mille faveurs n'avaient-elles pas payé cette honteuse alliance ? Qui, et cependant, chose étrange ! Stanislas avait pu descendre si bas presque sans s'en apercevoir. Firley, l'habile espion des Russes, avait merveilleusement exploité les violentes rancunes de Porquell blessé de son maître. Il n'avait pas eu de peine d'abord à le maintenir dans une inaction qui se présentait à ses yeux comme une légitime vengeance. Cette attitude en un tel moment attirait naturellement à Stanislas les bonnes grâces des autorités russes, toujours si adroites dans leur politique. On lui fit entendre alors qu'il pouvait être très-utile pour la pacification de son malheureux pays, et on flatta son amour-propre par quelques missions de confiance présentées sous un jour honorable. D'un autre côté, les habitudes de magnificence et de plaisir si nécessaires à Stanislas, trouvaient admirablement leur compte dans une position rendue à dessein très-brillante, et ne contribuaient pas peu à l'entraîner et à le soutenir dans cette voie funeste. Il était donc entré dans Varsovie avec les Russes, qui n'étaient pas fâchés de s'entourer ainsi d'un certain nombre de transfuges, lesquels devaient faciliter par la suite le gouvernement de la conquête. Stanislas apprit successivement l'éloignement de Raphaël à la suite de l'armée, l'arrestation projetée du comte Bialewski, et enfin la détention et la condamnation de Rosa. Par une saillie d'imagination, il crut alors que les circonstances lui ménageaient un rôle très-propre à le rétablir dans l'estime de ceux qu'il avait si complètement abandonnés. Il voulait obtenir la liberté de Rosa, faire absoudre le comte, et profitant de l'exil probablement indéfini de Raphaël, dont il ignorait le secret mariage, assurer enfin ses anciens projets d'alliance avec la famille Bialewski. Rempli de ces romanesques pensées, il s'était présenté devant Rosa : mais la ferme vertu de cette jeune femme, la dignité de son regard, l'influence irrésistible de son noble langage, le firent bientôt descendre des hauteurs chimériques où il s'était placé, et lui révélèrent toute la pauvreté de son misérable cœur. Accablé de honte, déchiré même par de secrets remords, son frivole esprit tenta de s'excuser en alléguant le tyrannique empire d'une affection désespérée.

—Ah ! pourquoi faut-il que ce soit vous qui me reprochiez ma faute, s'écria-t-il en terminant sa justification ; avec vous je vivais irréprochable et honoré et ce n'est que l'insupportable douleur de vous perdre qui m'a précipité dans l'abîme où vous m'accablez de vos dédains.

—Je plains beaucoup plus les coupables que je ne les méprise, Monsieur, répondit Rosa avec une double expression de réserve et de pitié, mais au moins faut-il qu'ils n'aggravent pas leurs torts en voulant les excuser.

—Dussé-je les aggraver bien plus encore, reprit Stanislas, je dois pourtant vous dire ce qui m'amène ici. Sans me rendre un compte bien exact de la nature des griefs qui nous divisaient, j'ai pensé que dans les tristes et sérieuses circonstances où nous nous trouvions, des motifs d'un ordre supérieur pouvaient nous rapprocher et même nous réunir. En admettant les torts au moins involontaires que vous me reprochiez, j'ai cru pouvoir les effacer en me dévouant au salut de votre famille et même, dans une certaine mesure, à l'adoucissement des maux de notre patrie. Je puis assurer, peut-être, la fortune et la vie de votre père, et, bien entendu, de votre liberté. Mais au moins ne découragez plus des espérances auxquelles je n'ai pu pren-

dre sur moi de renoncer ; dites-moi que vous verrez sans regrets les efforts que je vais faire pour me relever dans votre estime, et qu'un jour...

—Assez, Monsieur, assez, reprit Rosa en interrompant avec vivacité ce dangereux discours : mais vous ignorez vous-même jusqu'à quel point vos paroles m'offensent. Je suis mariée, et Raphaël est mon époux !

Stanislas parut atterré et la parole expira sur ses lèvres : il n'avait qu'un moment de repentir, il avait compris l'étendue de sa faute et désiré sortir de cet abaissement, non par un généreux sacrifice, mais comme toutes les âmes longtemps amollies, en faisant ses conditions et en se préparant des compensations suffisantes. Ses offres devenaient inacceptables : il s'était inutilement repenti, abaissé ; ses passions, péniblement courbées, se redressèrent avec violence, comme un bois sec qui éclate et vole en éclats après avoir un moment plié sous une force passagère.

—Madame, répondit-il enfin avec une amère ironie, vous n'avez plus, en effet, besoin de mes services, pardonnez-moi de vous avoir importunée. Vous êtes maintenant assurée d'une protection qui sera sans doute très-efficace, je le souhaite de grand cœur. Ne craignez plus l'ennui de ma présence. Adieu, Madame.

Et il sortit, de nouveau poussé à toutes les extrémités de la bassesse par la colère et l'orgueil. L'honnête Firley, qui l'attendait au dehors, sut faire valoir et prospérer un fond si bien disposé.

En se retrouvant seule, Rosa éprouva un mouvement de joie, comme si la liberté lui était rendue ou comme si du moins sa triste prison était devenue une tranquille et charmante retraite.

—O mon Dieu ! s'écria-t-elle, que de remerciements vous dois-je pour avoir autrefois défendu des séductions d'un tel homme ! et quelle misère serait la mienne si j'avais jamais pu consentir à l'épouser ! C'est votre religion sainte qui m'a appris à préférer les beautés de l'âme à toutes les autres d'une apparence vaine et trompeuse. Soyez loué, soyez béni, ô mon Dieu !

Cependant elle demeura une partie de cette journée dans un grand émoi, craignant toujours de voir et d'entendre l'odieux personnage dont elle avait reçu une visite si inattendue. Mais personne ne parut, sauf le geôlier, à l'heure du repos. On ne l'avait pas oubliée, cependant, et au moment où elle allait paisiblement se livrer au sommeil, on vint la chercher pour comparaître de nouveau devant la commission. Là, en apprenant par les questions qui lui furent adressées que Pasile de son père n'avait pu être découvert, elle fit naïvement éclater le bonheur qu'elle en ressentait.

—Madame, lui dit le président d'une voix dure, car nous savons maintenant que vous êtes fille et femme de rebelle, songez un peu plus au supplice qui vous attend, et ne vous imaginez pas que notre arrêt ne soit qu'une feinte pour vous faire parler. Une dernière fois, consentez-vous à user de votre influence pour décider le comte Bialewski à se rendre aux ordres de l'Empereur ? Votre soumission vous assurera la clémence de vos juges. Songez d'ailleurs qu'à la nouvelle de votre supplice et des peines qui le suivront, votre père n'hésitera pas à se livrer lui-même, vous pouvez en être certaine. Votre obstination lui sera donc inutile et n'aura servi qu'à irriter notre juste sévérité.

—Le supplice de l'innocent est précieux devant Dieu, répondit Rosa avec une invincible résolution, cela me suffit.

—Que les conséquences de votre opiniâtreté retombent donc sur vous, ajouta le président d'une voix emportée, et sur tous ceux que vous devriez aimer avec plus de discernement.

—Ne vous flattez pas d'échapper vous-même, pas plus que votre maître, aux conséquences de votre cruelle tyrannie, reprit Rosa avec une solennelle assurance : Dieu est notre juge à tous et il a le temps pour lui.

—Silence, Madame, répliqua le président avec colère et préparez-vous à écouter l'irrévocable confirmation de votre sentence.

Après avoir un moment consulté les autres membres de la commission, il se leva et prononça l'arrêt définitif qui condamnait la fille du comte Bialewski, coupable du crime de haute trahison, à subir publiquement, dans la cour du château, le supplice du knout fixé à vingt-cinq coups de fouet, puis à être déportée en Sibérie, pour y être appliquée aux travaux des mines. Rosa écouta ce cruel arrêt sans trouble et sans effroi, et ramenée dans sa prison, elle y passa la nuit en prières. Le lendemain, quand on vint la chercher, on la trouva endormie aux pieds de son lit. Elle se leva promptement, se recommanda à Dieu, et suivit les soldats, qui paraissaient confondus de tant de courage. La cour du château était remplie de plusieurs détachements sous les armes : les portes avaient été ouvertes pour laisser entrer le public. Mais presque personne ne voulut profiter de cette lugubre invitation. Rosa monta d'un pied

ferme sur un large tréteau disposé à la hâte au milieu de la cour : on l'y attacha à une pièce de bois fixée en terre entre quelques pavés, et l'exécuteur lui arrachant une partie de ses vêtements pour découvrir les épaules, se disposa à frapper au premier signal. La jeune femme, pâle, mais tenant ses regards assurés vers le ciel, croisa ses bras sur sa poitrine, couverte encore de sa blonde et magnifique chevelure, involontairement dénouée par le bourreau, et amendit quelques instants au milieu d'un profond silence d'étonnement et de respect. On vit alors des larmes sillonner le visage des farouches soldats du Czar.

—N'avez-vous rien à dire? demanda l'officier qui présidait à l'exécution.

—Rien, si ce n'est pour appeler la protection de Dieu sur la tête de mon père.

Un sourd murmure d'admiration courut dans tous les rangs des soldats et du peuple. Quelques voix crièrent : Grâce ! grâce ! L'officier leva son épée en détournant la tête ; les tambours résonnèrent un moment, puis on n'entendit plus que le sifflement du fouet qui meurtrissait et déchirait les épaules de cette femme héroïque. Au dixième coup on l'avait s'affaissée sur elle-même et s'évanouir. L'exécuteur continua sa tâche infâme jusqu'au vingt-cinquième coup. On releva alors le corps de la victime inanimée et sanglante, et on le reporta sur la paille du cachot. Un chirurgien vint lui administrer quelques secours et panser les profondes déchirures que le fouet avait faites ; en se retirant, il assura qu'elle vivrait. Elle revint à la vie, en effet, cette noble martyre, et son courage ne se démentit pas un moment au milieu des vives douleurs que lui causaient ses blessures.

Un mois après, ses forces étant à moitié revenues, le geôlier, qui avait eu des égards pour elle durant sa maladie, l'avertit un matin qu'elle allait être réunie à d'autres prisonniers et que sans doute elle partirait immédiatement pour la Sibérie. On la fit descendre des combles du palais dans une grande salle du rez-de-chaussée où se trouvaient une vingtaine de condamnés appartenant tous aux premières familles du pays. Mais, ô surprise à la fois heureuse et poignante ! au milieu de ces prisonniers elle reconnaît son père et tomba bientôt en pleurant dans ses bras. La commission militaire ne s'étant pas trompée dans ses diaboliques calculs : l'effrayante nouvelle du supplice de Rosa s'était bientôt répandue dans toute la ville et était parvenue jusque dans la retraite du comte. Accablé de douleur, celui-ci ne put se résoudre à demeurer plus longtemps loin de sa fille pour conserver une existence qu'il jugeait maintenant inutile, s'il ne pouvait plus la consacrer au salut de sa chère enfant. Il espérait du moins que rapproché par la même chaîne, il pourrait la voir et la protéger encore dans leur commune captivité. C'était ainsi qu'ils se retrouvaient au moment de ce lugubre exil sans pouvoir exprimer leur joie profonde autrement que par des larmes.

—O mon père ! dit enfin Rosa en montant dans la voiture qui devait leur faire traverser Varsovie et la Pologne, que Raphaël n'est-il pas avec nous, et tous nos maux seraient oubliés !

(A continuer.)

M. ROMUALD TRUDEAU, APOTHIKAIRE, a transporté son établissement au numéro 106 au numéro 111 au coin des rues St. Paul et St. Jean-Baptiste. Montréal, 20 mai 1847.

LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE,

LES Soussignés ont l'honneur d'annoncer au public et à leurs amis qu'il viennent de transporter leur Atelier, rue Notre-Dame, vis-à-vis le Séminaire, où, tel qu'ils l'ont dernièrement annoncé, ils ont ouvert une Librairie sous le nom de

LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE.

LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE. Ils ont constamment en main tous les Livres de Morale et de Religion, et tous ce qui est nécessaire aux Ecoles Chrétiennes. Ils espèrent que le patronage du public et particulièrement du clergé catholique ne leur fera pas défaut ; vu la supériorité de leur articles et l'excellence des ouvrages qui sortiront de leur échoppe. Enfin il feront tout en leur pouvoir pour satisfaire ceux qui les patroniseront.

CHAPLEAU & LAMOTHE.
Montréal, 25 Mai 1847.

UN jeune homme qui a fait un cours complet d'études au Collège de Montréal et qui a déjà professé dans une maison d'instruction de cette ville, s'offre pour tenir en campagne une Ecole Élémentaire ou Modèle. Il est revêtu des meilleurs certificats. On pourra s'adresser à ce Bureau.—18 mai.

On a fait application pour l'Institut ci dessus.

BOIVIN, ORFÈVRE,

Vis-à-vis le marché neuf, rue de la Basse-Ville,

PREIE les MM. du Clergé, ainsi que toutes les personnes qui ont des meubles à faire exécuter en argent, ou à faire réparer, qu'il se chargera de leurs demandes, et les fera remplir, suivant leurs ordres, en quelque genre que ce soit, ensuite qu'ils ne pourront rien désirer de plus achevé dans les pays étrangers.
Novembre 1846.—31a.

VOYAGE A LA TERRE-SAINTE.

PAR MESSIRE LÉON GINGRAS DU SÉMINAIRE DE QUÉBEC.

CET OUVRAGE, impatientement attendu du Public Canadien depuis plus d'un an, est prêt à être livré à l'impression, 2 vol. in-octavo, beau papier. Prix : 6s. le volume ou 12s. pour l'ouvrage.

Le Soussigné est seul nommé Agent pour Montréal. Des listes de souscription seront déposés chez MM. FABRE & CIE., chez MM. CHAPLEAU & LAMOTHE et à l'INSTITUT CANADIEN.

G. N. GOSSÉLIN,
AGENT.
17 janvier.—4c.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE,

MONTRÉAL, 14e. NOVEMBRE 1846.

AVIS PUBLIC est donné par les présentes, qu'en conformité à l'annonce insérée dans le *Canada Gazette* de ce jour (14 novembre), en tête de la Liste No. 7 des réclamations de Miliciens du Bas-Canada, ce Bureau cessera, après le 30e. juin prochain, de s'occuper d'aucune réclamation, dont les audits et autres papiers requis n'auront pas alors été produits ; et que tout Script, déjà fait, qui n'aura pas été réclamé, sera alors annulé.

UNE insertion mensuelle de l'avis qui précède jusqu'au 30e. juin 1847, dans la *Misericorde*, l'*Aurore des Canadas*, les *Mélanges Religieux*, le *Canadien*, le *Journal de Québec*.

BANQUE D'ÉPARGNES DE LA CITE ET DU DISTRICT

AVIS est par les présentes donné que cette Institution paiera CINQ PAR CENT sur tous les Dépôts, qui seront faits le et après le premier Janvier courant.

Les DÉPÔTS sont reçus tous les jours de dix à trois heures et de six à huit heures dans les soirées des samedis et lundis (les fêtes exceptées). Les applications pour autres affaires requérant l'attention du Bureau doivent être envoyées les Jedis ou Vendredis, vu que le Bureau des Directeurs se réunit régulièrement tous les samedis. Cependant, si les circonstances l'exigeaient, on pourrait s'occuper des demandes applications qui seraient faites, aucun autre jour dans la semaine. Le Président le vice-Président étant tous les jours présents au Bureau de la Banque.

JOHNS COLLINS,
Secrétaire et Trésorier.

Bureau de la Banque d'Épargnes de la
Cité et du District, No. 16 grande rue
St. Jacques, à côté de l'Otawa Hotel.

NOUVELLE IMPORTATION.

ON VIENT DE RECEVOIR à l'HOPITAL-GÉNÉRAL (Sœurs-Grises) de cette ville le bel assortiment d'Objets d'Eglise attendus et annoncés dans le cours du mois dernier

TOUS LES PATRONS SONT NOUVEAUX.

Chaque article est garanti et porte encore toute la fraîcheur des métiers.

Cette importation se compose de

CROIX DE CHASUBLES

ES DRAP D'OR avec brochures à RELIEFS en or, argent et couleurs

“ Damas Blanc, Cramoisi, etc. etc. brochées tout en or.

“ “ (couleurs assorties) “ en or et couleurs.

GARNITURES DE CHAPE ET BANDE DE DALMATIQUES

ES drap d'or (imitation) à dessins très riches et saillants.

“ Damas brochés en or et couleurs.

“ “ (assortis de couleurs) brochures riches, ordinaires et de bas prix.

GARNITURES COMPLETES.

N. B. Les Croix, les Garnitures de Chapes et les Bandes de Dalmatiques ci-dessus sont toutes appareillées de dessins et offrent par là même une variété de garnitures complètes dont chacune est peu dispendieuse.

ETOILES ET VOILES DE BÉNEDICTION.

LES Etoiles sont assorties de couleurs, plusieurs à brochures riches.

LES Voiles portent tous de riches emblèmes au centre et aux extrémités.

ETOFFES A ORNEMENTS.

Drap d'or à brochures très riches en or, argent et couleurs (dessins nouveaux.)

Noire d'or à reliefs riches et brillants.

Drap d'argent à pluie d'argent.

Drap d'or (imitation) à brochures nouvelles.

Damas brochés, tout en or, et aussi en couleurs.

Les prix de tous ces objets sont extrêmement réduits, dans le but d'offrir aux MM. Clergé tous les avantages du bon marché et de la bonne qualité et avec leur bienveillant concours et une vente rapide, de suivre de très près et toujours à bas prix toute la nouveauté (en ce genre) des fabriques de Paris et de Lyon.

Pour importations directs s'adresser à

J. C. ROBILARD, No. 84, Cedar St.
New-York.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point l'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

La poste pour passer les lignes des Etats-Unis coûte 8 centimes 8 deniers pour l'année

Prix des annonces.—Six lignes et au-dessous, 1re. insertion,	2s.	6d.
Chaque insertion subséquente,		7d.
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion,	3s.	4d.
Chaque insertion subséquente,		10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne,		4d.
Chaque insertion subséquente,		3d.

AGENTS DES MÉLANGES RELIGIEUX.

MM. E. R. FABRE, libraire. Montréal.
D. MARTINEAU, prêtre, vicaire. Québec.
F. PILOTE, prêtre, Directeur du Collège. Ste. Anne.
VAL. GUILLET. Trois-Rivières.

PROPRIÉTÉ DE JOS. M. BELLENGER, PRÊTRE, ÉDITEUR.
IMPRIMÉ PAR JOS. RIVET ET J. CHAPLEAU, IMPRIMEURS.